



Saint-Denis, le 27 janvier 2011

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE**  
**Séance du 18 novembre 2010**

Membres présents :

Mesdames : Catherine FRUTEAU, Josette REFUTIN, Marie-Noëlle SIMON  
Mademoiselle Margaux AH-PET

Messieurs : Taha BANGUI, Yves CROISSANT, Amaury DE LAVIGNE, Grégory KALFLÈCHE, Nicolas MOREAU,

Membres représentés :

Madame Anita MASSON et Monsieur Jean-François HOARAU par Monsieur Nicolas MOREAU  
Monsieur Jean-Marc RIZZO par Monsieur Yves CROISSANT  
Monsieur Jean-Baptiste SEUBE par Monsieur Grégory KALFLÈCHE

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen  
Monsieur Mathieu MAISONNEUVE, Vice-Doyen Droit  
Madame Martine MARIN, Responsable Administrative

Les Assesseurs :

Mesdames Eléonore CADOU, Cathy POMART-NOMDEDEO et Anne-Françoise ZATTARA-GROS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

## **1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 16 SEPTEMBRE ET DU 7 OCTOBRE 2010**

### **▪ Procès-verbal du 16 septembre 2010**

Nicolas MOREAU demande à ce que la modification suivante soit effectuée à la page 2 : **2.3.1 - Accueil des étudiants étrangers** "... des chevauchements de cours entre les différentes Composantes" doit être remplacé par "... des chevauchements de cours entre les différentes formations relevant de la Faculté de Droit et d'Économie"

– Procès-verbal du 16 septembre 2010 approuvé à l'unanimité sous réserve de la modification ci-dessus –

### **▪ Procès-verbal du 7 octobre 2010**

– Approuvé à l'unanimité –

## **2 – COMPTE RENDU PAR L'EQUIPE DECANALE**

### **2.1 – RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATON CENTRALE (Pascal PUIG)**

Les différentes Composantes perdent de l'autonomie par rapport à l'Administration Centrale, notamment par le biais de nombreux projets qui étaient préalablement pris en charge par le budget des Composantes.

Cathy POMART-NOMDEDEO

On ne peut que regretter le manque de clarté et de lisibilité dans la gestion des projets.

**2.2 – PLAN REUSSIR EN LICENCE  
(Cathy POMART-NOMDEDEO)**

Un bilan définitif des actions 2010 ainsi que la répartition des crédits 2011 doivent être présentés au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (C.E.V.U.) du 2 décembre.

Pour notre Composante le bilan est pratiquement achevé.

Le Vice-président du C.E.V.U. a fait savoir qu'en l'absence de bilan, les actions ne seraient pas reconduites.

• **Projets de la Faculté de Droit et d'Economie**

- ▶ Reconduction des Directeurs des études et Référents L1.
- ▶ Renouvellement de la salle Info 1.
- ▶ Formation des chargés de T.D. filière Droit -6 H par année- Cette formation répond à une demande très forte des chargés de T.D. et pourrait justifier un doublement du nombre d'heures sollicitées -6 H par semestre-.
- ▶ Soutien Economie – A.E.S. – L.A.P.  
Parrainage ciblé en L.A.P. ainsi que en L1 Droit pour une étudiante handicapée.
- ▶ D.P.P. : dispositif problématique qui rencontre peu de succès, beaucoup ignore en quoi consistent les D.P.P. Le Vice-président du C.E.V.U. n'est pas favorable au financement sur Réussir en Licence. Nous serons réglementairement obligés de maintenir ce dispositif qui sera donc rémunéré à hauteur de 2 H maximum par enseignants sur la dotation des Heures Complémentaires.  
Les Economistes ont choisi de mettre en place 6 H d'entraînement avant la session 1. Ces heures sont ouvertes à tous sur la base du volontariat.
- ▶ L'allègement des groupes de T.D. : pour le Vice-président C.E.V.U. l'impact de cette mesure sur la réussite aux examens est insignifiant. Le manque de locaux et la difficulté à trouver des compétences rendent difficile d'envisager un véritable dédoublement des T.D. de L1.  
Cathy POMART-NOMDEDEO propose de conserver le dédoublement au semestre 2 avec le maintien du même nombre de groupes qu'au semestre 1, ce qui compte tenu le taux de déperdition important chez les étudiants de 1<sup>ère</sup> année revient à considérablement alléger les groupes.
- ▶ D.U. Collège de Droit et D.U. Collège d'Economie :
  - Collège de Droit sur les 3 années de L
  - Collège d'Economie en L3 uniquement

Eléonore CADOU – Catherine FRUTEAU

Il est impossible d'envisager de maintenir le Collège de Droit sur Saint-Denis et de ne pas l'ouvrir au Tampon.

Martine MARIN

La gestion des filières délocalisées sur le Site du Tampon est très difficile compte tenu des problèmes de personnels et il ne paraît pas raisonnable d'alourdir la charge de travail.

Une création d'emploi de catégorie B est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2011 et devrait permettre à compter de cette date d'envisager les choses différemment.

Le Président a fait connaître sa volonté de réduire le nombre d'Agents Non Titulaires, il n'est donc pas possible de recruter temporairement pour faire face à de nouveaux besoins.

Grégory KALFLELCHE

Il y a une absence de visibilité sur le nombre d'étudiants concernés par le Collège de Droit au Tampon.

Monsieur Amaury DE LAVIGNE souhaite savoir s'il ne serait pas plus pertinent de déplacer les étudiants concernés afin de leur permettre de suivre les cours du Collège de Droit sur Saint-Denis.

Pour le Doyen cette solution est envisageable mais sous forme de stages intensifs avec hébergement sur place.

La proposition de la mise en place du Collège de Droit sur le Site du Tampon à compter de septembre 2011 est retenue.

→ D.U. Assistance Juridique

→ D.U. Capacité Administration Economique et Sociale

L'Administration Centrale souhaite que ces projets soient recentrés uniquement sur le semestre 2 afin de pouvoir les intégrer dans le projet central "d'année préparatoire" qui débiterait en 2012.

Yves CROISSANT

Le projet de Capacité Administration Economique et Sociale est un projet sur l'année et non sur six mois, il convient de le maintenir en l'état.

– L'ensemble des projets Réussir en Licence est approuvé à l'unanimité –

### **2.3 – COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL "EMPLOI DU TEMPS – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES"** **(Rapporteur : Mathieu MAISONNEUVE)**

Mathieu MAISONNEUVE et Martine MARIN représentent la Faculté de Droit et d'Economie dans ce groupe de travail qui est piloté par le Vice-président C.E.V.U.

- Les modalités de contrôle des connaissances : mise en place du contrôle continu intégral avec suppression de la session 2.
- Matières à T.D. quel qu'en soit le poids : 3 évaluations au moins dont 2 communes
- Matières sans T.D. ou constituées exclusivement de T.D. : 2 évaluations au moins sans précision du contenu et du poids.

Nicolas MOREAU

La multiplication de la saisie des notes pour les enseignants représente une augmentation importante de la charge de travail. Dans le cadre de la généralisation des contrôles continus il faudra prévoir un financement spécifique.

Martine MARIN

L'Administration va prévoir l'organisation et la prise en charge des "grosses colles" mais il n'est pas possible d'envisager la centralisation et la gestion des notes de contrôle continu en T.D.

Yves CROISSANT

Pour les L1 A.E.S. des problèmes d'organisation et de pertinence pédagogiques quant aux 2 colles communes

Mathieu MAISONNEUVE

Pour les premières années de Droit et Economie il est envisageable, compte tenu des effectifs, de demander des dérogations. En ce qui concerne les pourcentages de prise en compte des différents contrôles, des propositions ont été faites mais des évolutions sont à prévoir.

- ❖ Les emplois du temps : l'idée d'une prévision pluriannuelle des créneaux horaires a été abandonnée mais mise en place d'une charte de bonne conduite commune à l'ensemble des Composantes
  - Durée de chaque semestre : 15 semaines
  - Suppression des sessions d'examens y compris de la session 2 et des semaines de révision
  - Limitation du nombre d'heures d'enseignement par jour et par semaine

Cette charte ne devrait pas s'appliquer aux masters.

### **2.4 – EQUIPEMENT D'UNE GRANDE SALLE EN MATERIEL INFORMATIQUE** **(Rapporteur : Yves CROISSANT)**

L'amphithéâtre D1 est la seule salle susceptible d'être équipée. Trois solutions techniques :

- Des P.C. classiques
- Des Net-books (mini-portables), mais des problèmes de manutention et d'entretien sont à prévoir
- Un système de "Clients légers" soit uniquement des écrans alimentés par un câble réseau et deux ou trois

gros serveurs. Ce qui représenterait environ 600 € de dépense par poste, une durée de vie d'environ dix ans avec une maintenance a priori plus légère. A terme, l'ensemble des salles pourrait passer sous ce système.

Budget prévisionnel

Postes : 600 € x 150	90 000 €
Serveurs	60 000 €
Total	150 000 €

A ce montant, il faut rajouter le câblage et la menuiserie.

Ce projet semble très intéressant mais en l'état actuel des locaux dont dispose la Faculté de Droit et d'Economie, il paraît difficile de prévoir sa réalisation dans l'immédiat.

## **2.5 – PROJETS COFIP (Rapporteur : Anne-Françoise ZATTARA-GROS)**

Cinq projets sont remontés pour un montant total de 26 249,99 €

### – Pérennisation d'anciennes actions

- Remise des prix aux majors de promotion.
- Annuaire des M2.
- Petits déjeuners de la Faculté de Droit et d'Economie.
- Séminaires professionnels en M2.

### – Nouvelles actions

- Séminaires "Techniques de recrutement" à destination des M2 Droit et Economie 20 H par Master au second semestre.
- "Le rendez-vous de la Faculté de Droit et d'Economie" : une conférence annuelle avec la venue d'une personnalité de réputation internationale avec une alternance Droit – Economie.

Frédéric MIRANVIELLE a demandé à ce que les actions soient classées par ordre de priorité. Ce qui reste à faire.

– Projets COFIP approuvés à l'unanimité –

## **3 – ELECTION VICE-DOYEN A LA PEDAGOGIE**

Comme suite à la modification des statuts, il nous faut élire un Vice-Doyen à la Pédagogie.

Le Doyen présente la candidature de Cathy POMART-NOMDEDEO

– Cathy POMART-NOMDEDEO est élue à l'unanimité des membres du Conseil de Faculté  
Vice-Doyen à la Pédagogie –

## **4 – BUDGET 2011 (Rapporteurs : Pascal PUIG – Martine MARIN)**

En prévision du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (R.C.E.), des modifications d'importance ont été introduites dans l'organisation budgétaire et donc dans la préparation du Budget 2011.

Les Composantes n'ont plus de "Dotation Globale de Fonctionnement" (D.G.F.) mais une autorisation de dépenses donnée par le Président. Les Unités de Formation et de Recherche (U.F.R.) deviennent des centres de dépenses et les budgets sont remplacés par des prévisions budgétaires qui peuvent être en déséquilibre.

Il n'y a plus dorénavant l'obligation de faire voter les budgets par les Composantes, mais le Président s'est dit favorable à une information voire à un vote des Conseils des Composantes.

Deux Décisions Budgétaires Modificatives (D.B.M.), dont une en avril, sont prévues notamment pour la prise en compte du Contrat Objectifs Moyens (C.O.M.)

Ne sont pas intégrées, dans les prévisions 2011, les dépenses de personnels qui seront dorénavant gérées au Central et qui ont été estimées par l'Administration de la Faculté à 69 399 € en ce qui concerne le paiement des Agents Non Titulaires et les vacances administratives.

L'ensemble des recettes sera centralisé.

– Prévisions de dépenses 2011 votées à l'unanimité –

## **5 – C.O.M.**

Les projets dans le cadre du "Contrat Objectifs Moyens" devront être élaborés pour février. Mais nous n'avons toujours pas été destinataires des fiches. Il devra s'agir de projets innovants. Les sommes dédiées aux C.O.M. seront réparties à l'occasion de la D.B.M. n° 1.

A terme le C.O.M. se fera en parallèle avec le contrat quadriennal avec des amendements annuels.

## **6 – QUESTIONS DIVERSES**

### **6.1 – CONVENTION AVEC L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES (Rapporteur : Anne-Françoise ZATTARA-GROS)**

Il s'agit d'une convention type sans incidence financière.

– Convention votée à l'unanimité –

### **6.2 – DROITS D'INSCRIPTION AU DIPLOME SUPERIEUR NOTARIAL (D.S.N.) 2010-2011**

La formation doit s'autofinancer grâce aux droits d'inscription dont le montant est de 217 €

– Droits d'inscription au D.S.N. votés à l'unanimité –

### **6.3 – BUDGET PREVISIONNEL DU COLLOQUE " GROUPES DE SOCIETES ET CRISE ECONOMIQUE "**

– Budget voté à l'unanimité –

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H 15.

La Secrétaire de Séance,

Le Doyen de la Faculté,

Martine MARIN

Pr Pascal PUIG